



Reevaluation pension alimentaire

Par **fabalbret**, le **08/12/2008** à **17:14**

puis-je saisir moi même le JAF afin de solliciter une augmentation de la pension alimentaire. Je suis au chômage depuis le 14 Novembre 2008 et ma fille est interne au lycée depuis la rentrée de septembre. J'ai un fils également en collège. Ma baisse de revenus et l'augmentation de mes charges sont ils un pretexte suffisant pour demander une augmentation de la pension alimentaire. Comment dois je procéder car je voudrais éviter de reprendre un avocat.

Par **Marion2**, le **09/12/2008** à **12:31**

Un petit bonjour et un merci ne seraient pas superflus !

Bonjour fabalbret,

Effectivement, vous pouvez saisir le JAF en recommandé AR pour demander une augmentation de la pension alimentaire en joignant les justificatifs de votre changement de situation.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement